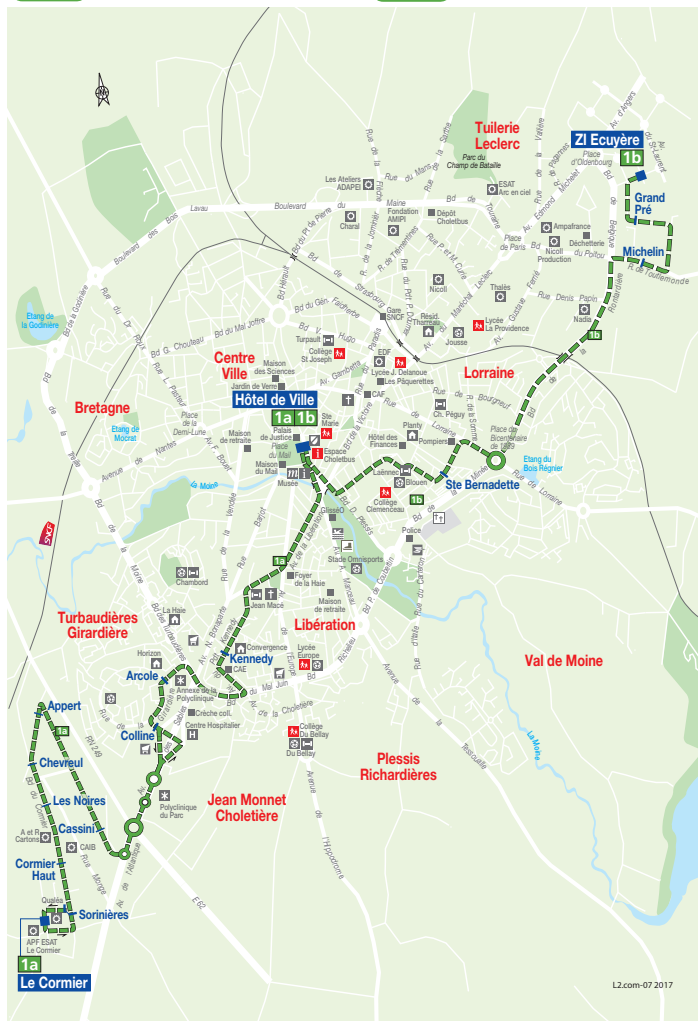


Dessertes "express" zones industrielles

1a Le Cormier

1b ZI Ecuylère



Horaires applicables à partir du 20/08/18

Les horaires indiqués peuvent varier en fonction des conditions de circulation.
 Le ligne 1a est accessible aux personnes en fauteuil roulant aux arrêts indiqués (cf. verso).

Le Choletais
L'usager pour réussir

Bon à savoir « Accessibilité »

1a

- ♿ Hôtel de Ville
- ♿ Kennedy
- ♿ Arcole
- ♿ Colline
- ♿ Cassini
- ♿ Appert
- ♿ Chevreul
- ♿ Les Noires
- ♿ Cormier Haut
- ♿ Sorinières
- ♿ Le Cormier

1b

- ♿ Hôtel de Ville
- ♿ Ste Bernadette
- ♿ Michelin
- ♿ Grand Pré
- ♿ ZI Ecuylère

♿ Arrêt accessible

Seuls les arrêts identifiés par le pictogramme ♿ sont accessibles. En dehors de ces arrêts le conducteur ne pourra ni prendre, ni déposer une personne en fauteuil roulant.

La montée dans le bus avec un fauteuil roulant se fait par la porte arrière du véhicule ou la porte du milieu pour un véhicule 3 portes.

Il n'y a qu'une seule place par bus. Par conséquent, si elle est déjà occupée, il vous faudra attendre le bus suivant.

Que vous soyez un voyageur occasionnel ou abonné, vous devez comme tout client du réseau Choletbus, faire valider votre titre de transport auprès du conducteur, soit par la personne qui vous accompagne, soit par un autre client présent dans le bus.

Pour signaler votre intention de descendre, vous avez à proximité de votre place dans le bus une sonnette spéciale. Le conducteur aura en retour l'information que vous souhaitez descendre et se présentera au prochain arrêt accessible pour sortir la rampe.

Bon voyage en Choletbus.

Pour tout renseignement :
Application Choletbus
www.choletbus.fr / accueil.tpc@choletbus.fr
Allô Choletbus : 02 41 62 65 65
Espace Choletbus - Parvis Hôtel de Ville



Ouvert le lundi de 13h30 à 18h, du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, et le 1^{er} et dernier samedi du mois de 9h à 12h.

choletbus
Aller plus loin

TPC
Transports Publics du Choletais

2 lignes pour rejoindre en direct les Zones Industrielles du Cormier et de l'Ecuyère !

1a Hôtel de Ville ↔ Le Cormier

Du lundi au vendredi

→ vers Le Cormier

Hôtel de Ville	7:35	8:00	8:30					
Kennedy	7:42	8:05	8:35		a	a		
Arcole	7:30	7:47	8:10	8:40	11:59	12:45	13:00	13:15
Cassini	7:33	7:50	8:13	8:43	12:02	12:48	13:03	13:18
Cormier Haut	7:36	7:53	8:16	8:46	12:05	12:50	13:05	13:21
Le Cormier	7:38	7:55	8:18	8:48	12:07	12:52	13:07	13:23

a : Ne dessert pas les arrêts Chevreul et Appert

→ vers Hôtel de Ville

Le Cormier	7:38	8:04	11:50	12:07	12:52	13:07	15:50	17:05	17:35	18:05
Cormier Haut	7:40	8:06	11:51	12:08	12:53	13:08	15:52	17:07	17:37	18:07
Cassini	7:45	8:12	11:55	12:12	12:56	13:11	15:57	17:12	17:42	18:12
Arcole	7:51	8:18	11:59	12:16	13:00	13:15	16:03	17:18	17:48	18:18
Kennedy	7:54	8:21					16:06	17:21	17:51	18:21
Hôtel de Ville	7:59	8:26					16:11	17:26	17:56	18:26

a : Ne dessert pas les arrêts Chevreul et Appert / b : Passe par Jean Monnet à 16h07 en période scolaire

📍 L'arrêt Sorinières est également desservi par la ligne 16 du réseau Choletbus

1b Hôtel de Ville ↔ ZI Ecuyère

Du lundi au vendredi

→ vers ZI Ecuyère

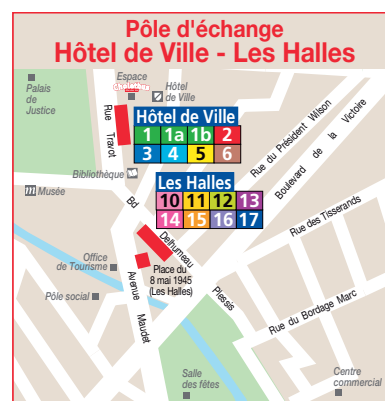
Hôtel de Ville	7:15	7:45	8:15	13:45
Ste Bernadette	7:19	7:49	8:19	13:49
Michelin	7:23	7:53	8:23	13:53
Grand Pré	7:24	7:54	8:24	13:54
ZI Ecuyère	7:26	7:56	8:26	13:56

→ vers Hôtel de Ville

ZI Ecuyère	12:04	17:02	17:32	18:02	18:32
Grand Pré	12:05	17:03	17:33	18:03	18:33
Michelin	12:07	17:05	17:35	18:05	18:35
Ste Bernadette	12:12	17:10	17:40	18:10	18:40
Hôtel de Ville	12:15	17:13	17:43	18:13	18:43

Un accès rapide depuis n'importe quel arrêt du réseau Choletbus.

Les lignes **1a** et **1b** permettent la **correspondance** avec toutes les lignes du réseau urbain (lignes 1 à 6) à l'arrêt **Hôtel de Ville** et avec le réseau périurbain (lignes 10 à 17) en rejoignant l'arrêt Les Halles.



📍 **Bon à savoir**

La Prime transport, pensez-y !

Les frais d'abonnement aux transports collectifs souscrits par les salariés pour leurs déplacements entre le domicile et le lieu de travail, **sont pris en charge par l'employeur à hauteur de 50%** sur présentation d'un justificatif d'achat. Renseignez-vous auprès de votre employeur.

Pour tous les salariés des structures engagées dans une démarche PDE, PDIE et PDA validée par TPC, le tarif de l'abonnement annuel Libre Circulation 1 zone bénéficie d'une **réduction de 20%**.